

Avis d'Appel Public à la Concurrence - Procédure Adaptée

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : Ville d'Aubervilliers

Correspondant : Direction des Achats et de la Commande Publique, 72, rue Henri Barbusse, 93308 Aubervilliers cedex, tél. : 01 48 39 52 51, télécopieur : 01 48 39 51 85, courriel : commandepublique@mairie-aubervilliers.fr, adresse internet : <http://www.aubervilliers.fr>

Objet du marché : LOCATION DE VELOS A ASSISTANCE ELECTRIQUE POUR LES SERVICES DE LA VILLE

Lieu d'exécution et de livraison : Territoire de la ville d'AUBERVILLIERS, 93300.

Caractéristiques principales :

Le présent accord-cadre a pour objet la location de vélos à assistance électrique pour les services de la ville, ainsi que leur entretien et leur réparation.

Le présent accord-cadre est conclu pour une durée d'un an à compter de sa notification. Il est ensuite renouvelable par reconductions tacites, par périodes successives d'un an, trois (3) fois au maximum, sans que sa durée totale ne puisse excéder quatre (4) ans.

Le présent marché est passé sous la forme d'une procédure adaptée en application des dispositions de l'article R. 2123-1 1° du code de la commande publique et des articles 3 et 9 du guide des procédures adaptées, approuvé par le Conseil municipal le 14 octobre 2021.

Il s'agit d'un accord-cadre mono attributaire à bons de commande, en application des articles L. 2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6 du Code de la commande publique.

Les prestations feront l'objet de bons de commande susceptibles de varier dans les limites annuelles suivantes, conformément aux dispositions des articles R2162-13 et R2162-14 du Code de la commande publique :

- Quantités minimum : sans objet
- Quantités maximum : 30

La quantité maximum fixée au présent accord-cadre ne donne aucun droit au titulaire et n'engage en rien la ville d'Aubervilliers.

Il s'agit **d'un marché de fourniture.**

Dispositions particulières :

Prestations supplémentaires éventuelles (P.S.E ; variante obligatoire à l'initiative du pouvoir adjudicateur).

Sans objet.

Subdivision du marché en lots/tranches

Le présent accord-cadre n'est pas alloti.

En effet, l'objet de l'accord-cadre ne permet pas l'identification de prestations distinctes, en application de l'article L. 2113-10 du Code de la commande publique.

En outre, conformément à l'article L. 2113-11 du Code de la commande publique, l'allotissement risque de restreindre la concurrence ou risque de rendre techniquement difficile ou financièrement plus coûteuse l'exécution du présent accord-cadre, dès lors que les opérateurs économiques fournissent l'ensemble des fournitures et prestations prévues dans le présent accord-cadre.

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent : Le financement est effectué sur les fonds publics de la ville d'Aubervilliers (ressources budgétaires propres).

Le mode de règlement est le mandat administratif suivi d'un virement bancaire, conformément aux règles de la comptabilité publique.

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché :

Le marché sera attribué soit à un seul opérateur économique soit à un groupement d'opérateurs économiques. Un même opérateur économique ne peut pas être mandataire de plus d'un groupement pour un même marché.

En application de l'article R. 2142-21 du Code de la commande publique, la personne publique interdit aux candidats de présenter leurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ainsi qu'en qualité de membres de plusieurs groupements.

Les candidatures et offres seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés.

Unité monétaire utilisée : l'euro

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

Les candidats devront remettre les documents suivants :

- **Le formulaire DC1 « Lettre de candidature – Habilitation du mandataire par ses co-traitants »** dûment complété, daté et signé en original ;
- **Le formulaire DC2 « Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement »** dûment complété ;
- Ou le formulaire e-DUME

Le cas échéant, une copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire, l'autorisant à poursuivre son activité dans la période d'exécution du marché.

- Les candidats devront également fournir:

- Un descriptif indiquant les moyens humains et matériels annuels du candidat pour chacune des trois dernières années ;
- Une liste des principales références concernant des prestations similaires à l'objet du présent marché, effectuées au cours des trois dernières années ;

Documents à produire dans tous les cas au stade de l'attribution du marché :

En application de l'article R. 2144-4 du code de la commande publique, le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché produira :

- Une attestation de fourniture des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions de sécurité sociale, prévue à l'article L. 243-15 du code de sécurité sociale, émanant de l'organisme de protection sociale chargé du recouvrement des cotisations et des contributions datant de moins de 6 mois (articles D 8222-5-1° du code du travail et D. 243-15 du code de sécurité sociale). Le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice s'assurera de l'authenticité de cette attestation, auprès de l'organisme de recouvrement des cotisations de sécurité sociale.
- Les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant que les obligations fiscales et sociales ont été satisfaites ou l'état annuel des certificats reçus.

Ces documents devront être fournis par le candidat, dans un délai de sept (7) jours, à compter de sa réception de la demande par la ville d'Aubervilliers.

Dans le cas où le candidat ne remettrait pas les documents dans le délai imparti son offre sera rejetée. Dans cette hypothèse, le marché sera attribué au candidat ayant présenté l'offre économiquement plus avantageuse suivante, sous réserve que ce dernier produise les certificats et attestations requises.

En cas de co-traitance, chaque co-traitant doit transmettre les mêmes documents que ceux mentionnés ci-dessus, à l'exception du DC1 rempli par le mandataire et signé par le(s) cotraitant(s). D'autre part, en cas d'appartenance à un groupe, le candidat est invité à préciser le nom de celui-ci et s'il utilise les moyens de ce dernier.

L'offre devra obligatoirement comporter les documents suivants :

- **L'Acte d'Engagement (A.E.)**, dûment complété, daté, signé et tamponné, sans aucune modification ni réserve ;
- **Le Bordereau des Prix Unitaires (BPU)** dûment complété, daté, signé et tamponné sans aucune modification ni réserve ;
- **Le Détail Quantitatif Estimatif (DQE)**, dûment complété, daté, signé et tamponné. Ce document n'ayant aucune valeur contractuelle, il servira de base à l'analyse des prix ;
- **Un catalogue ou devis comportant l'ensemble des équipements et accessoires dont dispose le candidat**
- **Le cadre de mémoire technique et environnemental**, sur la base des éléments du Cadre de mémoire Technique, comprenant les sous-critères pondérés suivants :
 - la qualité du matériel, appréciée au regard des fiches techniques ;
 - la méthodologie et les délais de la mise à disposition des VAE ainsi que la présentation de l'outil de suivi en ligne d'une commande jusqu'à la livraison.
 - les mesures d'assistance technique : organisation de la maintenance préventive et curative, assistance aux usagers et délais de réactivité quant à la prise en charge des VAE, durée d'immobilisation et garantie d'approvisionnement des pièces de rechange ;
 - la démarche environnementale de l'entreprise en lien avec l'objet de l'accord-cadre ;
- **Un RIB** émis par la banque du soumissionnaire ou du mandataire du groupement.

L'absence et/ou l'incomplétude d'une des pièces mentionnées ci-dessus pourrait avoir pour effet de rendre l'offre irrégulière, en application de l'article L2152-2 du Code de la commande publique.

Critères d'attribution : L'analyse des offres sera effectuée dans les conditions prévues à l'article R2152-7 du Code de la commande publique, en fonction des **critères énoncés à l'article 9.3. -**

Jugement des offres du R.C.

1- Le critère valeur technique, noté sur 60 points, apprécié au regard des éléments suivants renseignés dans le cadre de mémoire technique et environnemental :

- la qualité du matériel, appréciée au regard des fiches techniques (20 points)
- la méthodologie et les délais de la mise à disposition des VAE ainsi que la présentation de l'outil de suivi en ligne de sa commande jusqu'à la livraison (20 points)
- les mesures d'assistance technique : organisation de la maintenance préventive et curative, assistance aux usagers et délais de réactivité quant à la prise en charge des VAE, durée d'immobilisation et garantie d'approvisionnement des pièces de rechange (Noté sur 15 points)
- la démarche environnementale de l'entreprise en lien avec l'objet du marché (5 points)

Nota : seules les informations figurant dans le cadre de mémoire technique seront prises en considération dans le cadre de l'analyse de l'offre technique de chaque soumissionnaire.

1- Le critère valeur financière de l'offre, noté sur 40 points apprécié au regard :

- du montant total hors taxes du détail quantitatif et estimatif (D.Q.E)

Au regard des offres proposées et analysées, une négociation pourra être engagée avec les candidats dans les **conditions fixées à l'article X du R.C.**

La durée de validité de l'offre est fixée à **120 jours**, à compter de la date limite de réception des offres.

Type de procédure : Procédure adaptée

Date limite de réception des offres : le 16 septembre 2024 à 12h00

Numéro de référence attribué par le pouvoir adjudicateur : DEDD 06-24

Renseignements complémentaires :

*** Instance chargée des procédures de recours :**

Tribunal Administratif de Montreuil (France) - 7 rue Catherine Puig (au niveau du 206 rue de Paris)
93100 MONTREUIL, téléphone : 01-49-20-20-00, télécopieur : 01-49-20-20-98.

courriel : greffe.ta-montreuil@juradm.fr.

*** Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours :**

Toutes les difficultés, litiges ou contestations qui pourraient naître à l'occasion de l'interprétation ou de l'exécution du marché seront de la compétence exclusive du tribunal administratif de Montreuil (France) si les parties n'ont pu trouver un règlement amiable.

Toute décision individuelle défavorable dans le cadre du présent marché pourra faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Montreuil (France) dans un délai de deux (2) mois à compter de sa date de notification.

Référé précontractuel : Recours possible jusqu'à la signature du marché.

Date d'envoi du présent avis à la publication 19/07/2024.